

République
Française

Département des
Yvelines

Arrondissement de
Rambouillet

Commune de
AUTEUIL LE ROI

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars, le conseil municipal légalement convoqué le 14 mars 2025 s'est réuni, sous la présidence de Marie-Christine CHAVILLON, Maire

Membres en exercice : 15 – Présents : 11 - Votants : 12

Présents :

Marie-Christine CHAVILLON, Jean-Luc CAPELLE, Gérard JAMOT, Pierre-Emmanuel BERTHON, Patrick JONIEC, Laëtitia GIMENO, Caroline MURET, Elisabeth JONIEC, Stéphanie CLEMENCE, Michaël DE LA ROCHE, Samuel BLONDEAU

Représentés :

Céline SCHMIT donne pouvoir à Patrick JONIEC

Absents :

Nelly GADRAS, Karine PATIN, Marylène COURREGÉ

Secrétaire de séance : Caroline MURET

03 2025 07 - Vote des subventions aux associations pour l'année 2025

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire indique que les subventions seront votées pour chaque association et précise que les élus qui font partie du bureau d'une ou plusieurs associations ne participent pas au vote afin d'éviter tous conflits d'intérêt.

JONIEC présente aux membres du Conseil le tableau de répartition des subventions :

Nom association	Subvention FCT	Subvention Exceptionnelle	Vote par subvention
L'oiseau lire	500	350	11 voix POUR/1 ABSTENTION (Mme CHAVILLON)*
ASA	500		12 voix POUR
Auteuil Gym	500		12 voix POUR

Feelness	600		12 voix POUR
Krav Maga	460		12 voix POUR
Les petits paniers	250		12 voix POUR
Club de loisirs Auteuillois	250		11 voix POUR / 1 ABSTENTION (Mme MURET)*
Comité des fêtes	500		11 voix POUR / 1 ABSTENTION (Mme MURET)*
Arpent de Bacchus	460		12 voix POUR
Chasse Auteuil	350		12 voix POUR
Cross Training	460		12 voix POUR
sénévé	100		12 voix POUR
OCCE	2750		12 voix POUR
Subvention exceptionnelle		1720	12 voix POUR
Total Subventions commune	7680	2070	9750
Croix rouge	100		12 voix POUR
AFSEP (sclérose en plaque)	70		12 voix POUR
Prévention routière	150		12 voix POUR
Resto du cœur	200		12 voix POUR
Total subventions Hors commune	520	0	
Total Subventions 2025	8200	2070	10270

*Mme CHAVILLON et Mme MURET s'abstiennent car elles sont membres du bureau de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour) décide

de voter au chapitre 011 à l'article 6574 la somme de 8200 € et à l'article 6745 la somme de 2070 €

DIT que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet

Le Maire, Marie-Christine CHAVILLON

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif ,
dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, le 27/03/2025

Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON